

● (1540)

Le Conseil canadien des Églises, le Congrès juif canadien, les évêques catholiques, l'Association du Barreau canadien représentant 35 000 avocats ayant des cabinets privés—le gouvernement privatise activement—ont déclaré que l'entreprise privée est l'instrument de la relance économique. Pourtant le gouvernement a absolument rejeté l'avis du représentant des 35 000 avocats qui ont des cabinets privés. Le Congrès du travail du Canada, la Confédération des syndicats nationaux, le Conseil ethnoculturel du Canada et des dizaines de groupes moins importants ont écrit au gouvernement, lui ont envoyé des pétitions et lui ont demandé de diverses façons de ne pas adopter ce projet de loi sans amendement.

Puisque le gouvernement a refusé absolument de prendre en considération les amendements qu'ils demandaient, a insisté pour imposer le système de sélection et a refusé dans le projet de loi un mécanisme d'examen ou d'appel, l'opposition du public est restée si énergique que lorsque le Sénat vient de tenir des audiences partout au Canada, il a constaté la même chose: tous les témoins qui comparaissaient s'opposaient au projet de loi sous sa forme actuelle.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas respecté la loi et en particulier la Loi sur l'immigration et la nécessité d'y apporter des modifications. A mon avis, il est très regrettable que jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'écouter le public canadien qui s'est exprimé par l'intermédiaire des représentants d'organismes très respectés, notamment ceux qui consacrent leur temps et leur argent à nourrir, vêtir, loger et aider les réfugiés d'une façon quelconque parce qu'ils estiment que ces personnes en ont besoin.

Ce projet de loi-là et l'autre projet de loi, le C-84, ne donneront pas les résultats attendus dans leur rédaction actuelle. Tous les avocats qui ne sont pas payés par le gouvernement l'ont dit. Quant aux avocats qui sont payés par le gouvernement, ce sont ceux-là qui ont conduit le gouvernement au fiasco de la décision Singh il y a trois ans au ministère de la Justice.

Donc, j'invite le ministre à considérer qu'il est monstrueux de sa part de supposer qu'elle n'expulse que 30 ou 40 Turcs, avec peut-être quelques-uns en plus. D'après les chiffres du gouvernement, on va devoir tenir compte de la grande majorité des 48 000 autres personnes.

L'appui accordé aux Turcs par l'opinion publique du Québec, où habitent la plupart d'entre eux, a effacé le sentiment d'alarme que leur arrivée avait provoqué dans le public. A ma connaissance, dans chaque localité du Canada, les membres du public qui ont rencontré les réfugiés et qui ont même rencontré ceux qui sont arrivés ici à l'occasion d'une affaire de ce genre, ou qui ont rencontré ceux qui sont venus non pas comme réfugiés au sens étroit, mais parce qu'ils craignaient pour leur vie en Iran, à Beyrouth, en Union soviétique, au Salvador ou au

Eldorado Nucléaire Limitée

Chili, ceux-là préfèrent leur accorder le bénéfice du doute et les aider plutôt que de prendre le risque de les renvoyer dans leur pays d'origine.

La Turquie se signale par ses violations des droits de l'homme. Elle a même en prison certains députés de l'opposition. Je sais qu'il y a chez les ministériels des députés qui ne voient pas cela d'un bon oeil, car ils n'ont pas oublié qu'ils ont déjà siégé dans l'opposition. Ce n'est pas dans un pareil pays que nous devons forcer les gens à retourner, d'autant plus qu'en Turquie, le gouvernement peut invoquer la loi 140 pour punir n'importe quel Turc qui, serait-ce à juste titre, a critiqué son gouvernement quand il était à l'étranger.

J'invite le ministre à réexaminer la décision qu'elle nous a annoncée aujourd'hui, à songer à revenir sur cette décision dans le sens que j'ai suggéré, ce qui serait tout à son honneur.

[Français]

M. David Berger (Laurier): Madame la Présidente, je demanderais peut-être le consentement unanime de la Chambre. J'aurais une courte intervention à faire sur cette question. Si je ne m'abuse, c'est parfois laissé aux députés de faire des interventions lors de déclarations de ministres, je crois.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Laurier (M. Berger) demande le consentement unanime de la Chambre pour faire une déclaration après celle du député de son parti. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député n'a pas le consentement unanime.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 14369).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a interrompu ses travaux, le député d'Essex—Windson (M. Langdon) avait terminé ses observations. Y a-t-il des questions ou des commentaires faisant suite à son allocution?